

Cabinet Didier Kling & Associés

28 avenue Hoche
75008 Paris

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

THEOLIA

Société Anonyme

75, rue Denis Papin
13795 Aix-en-Provence Cedex 3

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2013

Cabinet Didier Kling & Associés

28 avenue Hoche
75008 Paris

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

THEOLIA

Société Anonyme

75, rue Denis Papin
13795 Aix-en-Provence Cedex 3

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4
du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

THEOLIA SA

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 878 015 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

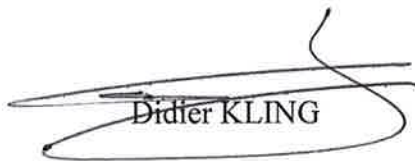
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Marseille, le 12 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Didier Kling & Associés



Didier KLING



Christophe BONTE

Deloitte & Associés



Christophe PERRAU



75, rue Denis Papin - BP 80199
13795 Aix-en-Provence Cedex 3
FRANCE

Tél : +33 (0)4 42 904 904

Fax : +33 (0)4 42 904 905

ATTESTATION

(Article L. 225-115 du Code de commerce)

Je soussigné, Monsieur Fady KHALLOUF, en ma qualité de Directeur Général de la société THEOLIA, atteste par la présente que le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'élève à la somme de 878 015 €.

Fait à Aix-en-Provence,

Le 12 mai 2014


Fady KHALLOUF
Directeur Général

Société anonyme au capital de 90 852 262,20 €

Siège social : 75, rue Denis Papin – BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3 (France)

423 127 281 RCS Aix-en-Provence – APE 6420Z – TVA intracommunautaire n° FR 85 423 127 281

www.theolia.com